



PROJET DE LOI SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Energie POSITION FO ÉNERGIE

Le gouvernement a dévoilé en décembre dernier un projet de loi relatif à la souveraineté énergétique. Celui-ci devrait être présenté en conseil des ministres fin janvier/début février puis débattu au parlement pour une adoption d'ici l'été prochain.

Ce projet comporte des éléments attendus par FO Énergie tels que la souveraineté énergétique de la France, la compétitivité de son tissu économique et la protection des consommateurs par la maîtrise des coûts d'une électricité décarbonée ô combien vitale face à tous les enjeux environnementaux et notamment la réduction des gaz à effet de serre.

Ce projet tranche avec les précédentes lois qui privilégiaient le dogme de la déréglementation du marché de l'énergie et celui de la libre concurrence imposée par la Commission européenne. Cela au détriment de la souveraineté énergétique et du nucléaire pourtant essentiel pour décarboner plus rapidement.

L'ARENH, aux effets destructeurs sur la capacité industrielle et financière d'EDF, est enfin abandonnée en 2026 au profit de mécanismes tels que les contrats à long terme ou le reversement de compensations aux Français en cas de prix de marché trop élevés. Ces mécanismes semblent tenter d'apporter une stabilité des prix pour les clients industriels ou particuliers. FO Énergie se félicite que ce projet maintienne les TRVe et surtout qu'il les étend aux TPE, alors que, pendant longtemps, les pouvoirs publics étaient soumis à la Commission européenne pour que ces TRVe soient supprimés au nom de la concurrence, à l'instar des TRVgaz.

Ce texte repositionne sans dogmatisme le nucléaire comme une des énergies de la Transition en lui donnant toute sa place au moins pour les 50 prochaines années en attendant un saut technologique apportant d'autres solutions pour notre futur énergétique. En ce sens, l'autoconsommation et le stockage sont, en effet, voués à participer à ce changement de paradigme.

FO Énergie a dénoncé l'approche politicienne des différents gouvernements depuis ces 30 dernières années sur la production nucléaire qui mettaient au second plan l'intérêt du pays et des Français. FO Énergie affirme de manière pragmatique que le nucléaire a toute sa place dans le mix énergétique français et qu'il permet également d'intégrer des ENR, pour le moment, moins fiables, moins pilotables, et intermittentes.

Dans sa dimension pragmatique, ce projet de loi porte la construction par la France de 14 EPR d'ici 2035, il est garant de notre souveraineté énergétique et de notre réindustrialisation.





Cependant, aucun élément dans ce texte ne permet d'avoir une vision sur la garantie du financement de l'ensemble des moyens de production qui permettront la transition, hormis sur le dispositif remplaçant la rémunération du nucléaire historique.

Pour FO Énergie, il est nécessaire et urgent d'ouvrir le débat sur ces priorités nationales que constituent la souveraineté et la transition énergétique et donc de lancer un débat pour la création d'un Pôle Public de l'Énergie Décarbonée au Statut d'EPIC lui permettant d'assurer ses marges financières.

Ce texte impose un contrôle accru des Français contre la prédation de fournisseurs alternatifs, rompus aux pratiques douteuses, condamnées à maintes reprises par le médiateur de l'énergie. Ces mêmes fournisseurs, qui ont engrangé des profits sur le dos de leurs clients et d'EDF et qui ont plié bagage dès les premières difficultés sur les marchés de l'énergie. Ces derniers ont purement abandonné leurs clients, qui se sont naturellement retournés vers EDF pour retrouver un tarif protecteur (TRVe) et de la sécurité d'approvisionnement. Ce contrôle sera dévolu à la CRE qui voit ses pouvoirs de sanctions étendus contre tous ces malandrins.

Pour FO Énergie, la meilleure protection des consommateurs, particuliers, artisans commerçants, PME, reste les Tarifs Régulés de Vente. FO Énergie souligne le pas en avant, de ce point de vue, de ce projet de loi étendant ces TRV à tous dans le respect des règles européennes.

Cependant, on ne peut que regretter l'absence d'ambition sur le volet du biogaz, des gaz renouvelables permettant notamment de répondre aux besoins de recyclage d'un nombre important de nos déchets produisant une énergie locale à cycle vertueux avec des emplois ancrés dans les territoires et donc non délocalisables. Ce projet de loi fait également l'impasse sur les conséquences pour les consommateurs domestiques et professionnels de l'envolée des prix, débat qui pour FO Énergie peut se régler par le retour pour les gaz verts du TRV Gaz.

Ce projet de loi vise aussi à régler le contentieux existant entre la Commission européenne et la France sur les barrages hydrauliques en instaurant un régime d'autorisation en lieu et place des régimes de concession. Cela permettra aux acteurs historiques et nationaux comme la CNR et EDF

de poursuivre l'exploitation des barrages et d'y investir sereinement pour entretenir les ouvrages existants, mais aussi d'accroître nos capacités de production hydraulique laissées au point mort depuis près de 18 ans...

Sur ce point, FO Énergie estime que la solution portée par ce projet de loi est en phase avec les intérêts de tous les utilisateurs de cette ressource essentielle qui dépassent celui de la production électrique.



Globalement, FO Énergie estime que ce **projet de loi va dans le bon sens, néanmoins il ne va pas assez loin sur de nombreux aspects. Il ne constitue pas un véritable changement de logiciel, mais plutôt un pansement sur un système de libre concurrence à bout de souffle.** Ceci est démontré par le pouvoir accru donné à la CRE en matière de sanctions, obligée de jouer la police chez des fournisseurs alternatifs peu scrupuleux et nourris par la libre concurrence.

Il est à notre sens, plus judicieux de créer un Pôle public de l'énergie décarbonée, hors champ de la concurrence et dédié au Service public. Ce pôle public permettra seul de garantir à la France une réelle souveraineté énergétique et mettra un terme aux aberrations de la libre concurrence et de ses excès.

D'autres éléments tels que les Certificats d'Économie d'Énergie que l'on tente de retoiletter, qui sont pourtant inefficaces et sujets à des fraudes massives nous interrogent. Ils ne participent que de manière accessoire à l'aide dont les ménages ont besoin pour rénover leurs installations et ainsi participer à la transition énergétique. Un programme d'aide de rénovation des logements plus ambitieux et simplifié devrait être mis en œuvre pour réellement accélérer la décarbonation.

FO Énergie conteste le fait que ce projet de loi laisse de façon inexplicquée au bord de la route des énergies d'avenir comme l'hydrogène et les biogaz, condamnant ainsi par avance des filières porteuses d'avenir et indispensables à une transition énergétique réaliste et efficace. Toutes les sources d'énergie décarbonée doivent être considérées dans notre futur mix électrique.

Enfin, le grand absent de ce projet est le volet social.

Il n'est rien dit sur les femmes et les hommes qui auront à assurer cette souveraineté énergétique (statut, formation, recrutement, parcours). Or, le cap ambitieux fixé à 75 % de disponibilité du parc nucléaire en 2035 engendre déjà une pression sur les salariés engagés dans cette bataille. Nous mettons en garde les dirigeants sur la disparition potentielle de la culture du service public, pourtant largement contributrice des défis relevés par le passé et en cours (cf. : crise des CSC). L'énergie, comme son secteur, mérite d'être considérée comme étant vitale. Ils justifient par conséquent, avec toutes ses particularités, un contrat social digne de ce nom. Cet aspect semble pourtant ne pas intéresser le gouvernement...

Les pouvoirs publics devraient être conscients que pour atteindre les objectifs fixés par ce projet de loi, l'élément essentiel sera le corps social qui compose les différentes filières du secteur énergétique français.